NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201718 - Les Usses

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 11
6. GESTION DU SITE 12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR8201718

1.3 Appellation du site

Les Usses

1.4 Date de compilation

31/12/1995

1.5 Date d'actualisation

22/06/2022

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 26/01/2023
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 05/01/2023

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047183415

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 5,88117°

Latitude : 46,0335°

2.2 Superficie totale

788,7 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
74	Haute-Savoie	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
74029	BASSY
74068	CHENE-EN-SEMINE
74071	CHESSENAZ
74077	CLARAFOND-ARCINE
74100	DESINGY
74131	FRANGY
74269	SEYSSEL
74285	USINENS
74291	VANZY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3240 *Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos*		4,94 *(1,61 %)*		G	B	C	A	B
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		0,17 *(0,06 %)*		G	A	C	A	A
3270 *Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.*		2,54 *(0,83 %)*		G	B	C	B	B
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		0,78 *(0,25 %)*		G	A	C	B	B
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		1,17 *(0,38 %)*		G	A	C	B	B
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		1,06 *(0,35 %)*		G	B	C	B	B
7220 *Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	X	0,05 *(0,02 %)*		G	A	C	B	B
7230 *Tourbières basses alcalines*		0,52 *(0,17 %)*		G	A	C	B	B
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	75,6 *(24,63 %)*		G	A	C	B	B
9160 *Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli*		37,44 *(12,2 %)*		G	A	C	A	A

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p	10	20	i	R	G	C	A	C	A
I	1060	*Lycaena dispar*	p			i	V	M	C	C	C	C
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p			i	V	M	C	B	C	B
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	M	D			
I	1092	*Austropotamobius pallipes*	p	2000	4000	i	R	G	B	B	C	B
I	1093	*Austropotamobius torrentium*	p	2000	5000	i	R	G	A	B	A	A
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	P	G	C	A	B	B
A	1193	*Bombina variegata*	p			i	P	M	C	B	C	C
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	p			i	P	G	C	B	C	C
M	1308	*Barbastella barbastellus*	p			i	P	G	C	B	C	C
M	1321	*Myotis emarginatus*	p			i	P	G	C	B	C	C
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	P	G	C	B	C	C
M	1324	*Myotis myotis*	p			i	P	G	C	B	C	C
M	1337	*Castor fiber*	p	30	45	i	P	G	C	A	B	A
P	1903	*Liparis loeselii*	p	10	10	i	V	G	C	C	C	C
F	6147	*Telestes souffia*	p			i	V	M	D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Salamandra salamandra*				P					X	
A		*Bufo bufo*				P					X	
A		*Rana temporaria*				P		X			X	
A		*Lissotriton helveticus*				P					X	
B		*Egretta garzetta*				P					X	
B		*Egretta alba*				P						
B		*Milvus migrans*				P					X	
B		*Milvus milvus*				P			X		X	
B		*Alcedo atthis*				P			X		X	
B		*Dryocopus martius*				P					X	
B		*Carduelis carduelis*				P			X		X	
F		*Salmo trutta fario*			i	P						X
I		*Satyrus ferula*				R						X
I		*Lopinga achine*				P	X				X	
I		*Platycnemis latipes*				P						
I		*Platycnemis pennipes*				P						X

I		*Lestes barbarus*				R						X
I		*Gomphus vulgatissimus*				R						X
I		*Libellula fulva*				P						X
I		*Aeshna mixta*				P						X
I		*Onychogomphus forcipatus forcipatus*				P						X
I		*Cordulegaster bidentata*				R						X
M		*Neomys fodiens*				P					X	
M		*Felis sylvestris*				P						
M		*Genetta genetta*				P		X			X	
M		*Muscardinus avellanarius*			i	P	X				X	
P		*Aster amellus*				P						X
P		*Cyperus fuscus*				P						X
P		*Dactylorhiza traunsteineri*				P					X	X
P		*Epipactis muelleri*				P					X	X
P		*Lathraea squamaria*				P						X
P		*Oenanthe lachenalii*				P						X
P		*Ophioglossum vulgatum*				P						X
P		*Potamogeton coloratus*				P						X
R		*Lacerta bilineata*				P	X				X	
R		*Podarcis muralis*				P	X				X	
R		*Hierophis viridiflavus*				P	X				X	
R		*Natrix maura*				P					X	
R		*Natrix natrix*				P	X				X	

R		*Zamenis longissimus*				P	X				X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	4,34 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0,74 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	2,62 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	12,81 %
N14 : Prairies ameliorées	5,48 %
N15 : Autres terres arables	3,17 %
N16 : Forêts caducifoliées	62,06 %
N17 : Forêts de résineux	0,72 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	0,81 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	0,13 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0,11 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3,01 %

Autres caractéristiques du site

Le site Natura 2000 "Les Usses" se situe dans la basse vallée des Usses (Haute-Savoie) et intègre l'aval du torrent des Usses, de Frangy au pont de Bassy, ainsi que deux affluents, l'amont du Marsin et l'ensemble du linéaire du Saint-Pierre et ses propres affluents. L'emprise intègre les lits mineur et majeur, ainsi que les versants associés et les milieux humides annexes. Les cours d'eau conservent une forte naturalité dans leur fonctionnement hydraulique.

Ce site inclut l'arrêté de protection de biotope de la Vallée des Usses, localisé sur l'aval du torrent des Usses, sur la commune de Desingy.

Vulnérabilité
: Vulnérabilité :

Pour le torrent des Usses, le régime et le cours de la rivière des Usses doivent être maintenus dans leur état naturel ; la qualité de l'eau doit être améliorée et les milieux annexes préservés. Les marais alcalins ainsi que les prairies à molinie sont sujets à un embroussaillement problématique qui ferme ces habitats.

L'état global est satisfaisant, mais il apparaît des problèmes de qualité d'eau, d'embroussaillement des marais, d'incision du lit et de rétrécissement du chenal principal, ainsi qu'un envahissement du lit de la rivière par des espèces allochtones.

Pour les affluents du Marsin et du Saint-Pierre, les cours d'eau doivent être préservés de toute artificialisation et conserver leur état naturel. La qualité de l'eau est à améliorer, notamment au sujet de l'assainissement et des rejets accidentels. La menace de la colonisation par des écrevisses non autochtones ainsi que l'introduction de la peste des écrevisses est à considérer et à écarter en priorité.

4.2 Qualité et importance

Ce site fait la part belle aux milieux alluviaux et inclut également diverses zones humides à forte valeur patrimoniale.

Il compte au moins 10 habitats d'intérêt communautaire, même si une grande majorité d'entre eux ne couvre que de très faibles surfaces (représentant moins de 1% de la surface du site).

Seuls deux habitats couvrent des surfaces importantes supérieures à 5% du site :
- l'habitat prioritaire 91E0* « Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) » répartis pour moitié en « Forêts galeries de Saules blancs » et « Aulnaies glutineuses-Frênaies inondables ».

- l'habitat 9160 « Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli ».

Le Castor est présent sur l'ensemble du lit mineur sur le site, avec une densité semblant plus importante du pont Rouge au pont de Bassy. 5 à 7 familles ont été estimés en 2018, soit une quarantaine d'individus, dans la basse vallée des Usses (entre Mons et l'aval de Frangy). Dans cette portion, 4 territoires potentiels ont ainsi été identifiés, mais l'absence d'observation de terriers ne permet pas d'affirmer avec certitude leur présence.

Une seule donnée de Blageon (Leuciscus souffia) lors d'une pêche électrique en aval du pont Rouge (été 2011) confirme la grande rareté de cette espèce sur la rivière des Usses.
La présence du Chabot (Cottus gobio) est avérée sur l'ensemble du linéaire concerné par le site.

Le Lucane cerf-volant (Lucanus cervus) a été observé depuis plusieurs décennies, mais sa répartition est mal connue. Ainsi, de nombreuses campagnes d'inventaires participatifs, ainsi qu'une étude menée en 2017, ont confirmé le site Natura 2000 comme lieu favorable pour cet espèce avec des données réparties sur tout le linéaire. Les vieilles forêts de chênaie-hêtraie des falaises sont des habitats préférentiels.

L'Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) a été notée sur le ruisseau des Vorziers et sa population est stable, tant sur son linéaire de colonisation qu'en effectif et sex-ratio. L'espèce est aussi présente sur le Saint-Pierre sur un linéaire de presque 3 km où sa population est plus dense. Son originalité réside dans le fait qu'elle vit en sympatrie avec l'Ecrevisses des torrents (Austropotamobius torrentium). Cette espèce est hautement patrimoniale puisque qu'elle n'est présente qu'en Haute-Savoie et sur deux autres zones en Moselle et Alsace. Malheureusement un épisode de peste de l'écrevisse. Sur le Marsin, le lancement de la STEP avait en partie détruit la population d'Ecrevisse des torrents présente. En 2021, les travaux de dérivation effectués ont permis une légère extension du linéaire de colonisation, pour la première fois depuis 2012. De plus, de la reproduction a été détectée et est en cours. La population s'est également légèrement déplacée vers l'amont du ruisseau suite à des pollutions aux hydrocarbures survenues vers la zone de la Croisée. Sur le Moulin d'Héry, la population présente est toujours de bonne taille et en bonne santé. Sur le Saint-Pierre, les pollutions successives (lait, hydrocarbures, sortie de buse...) qui se déroulent depuis plusieurs années ont fragilisé les populations d'écrevisses autochtones. Lors de l'été 2021, un épisode de peste de l'écrevisse s'est également déclenché sur le ruisseau, en amont de la confluence avec le ruisseau du Moulin d'Héry. Les populations du Saint-Pierre sont donc amenées à disparaitre très prochainement. La population du Moulin d'Héry, étant déconnecté du Saint-Pierre, n'a pas été touchée.
BILAN : Malgré un effondrement des effectifs, les populations présentes sur le Marsin et le Moulin d'Héry semblent théoriquement être toujours viables, mais restent fragiles et fluctuent régulièrement. Un cantonnement sur l'extrême amont des ruisseaux est notamment observé, signe d'un stress important dû à une dégradation du milieu aval (effet refuge).
Au vu de l'ensemble des menaces identifiées sur le bassin versant des Usses, des mesures doivent donc être rapidement et prioritairement engagées afin de garantir la conservation des populations restantes.

Une belle population d'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) est bien établie sur le marais des Vorziers.

Sur le territoire des Usses, le cuivré des marais semblait bien établi, notamment sur le marais des Vorziers. L'espèce n'a cependant pas fait l'objet de suivis spécifiques au cours des dernières années et les derniers individus ont été observés en 2017. En 2021, le marais des Vorziers et les zones humides présentes à l'amont semblent moins favorables à l'espèce et sont en cours de fermeture.

concernant le Damier de la Succise (Euphydrias aurinia), l'espèce semble se maintenir au Crêt Pollet à Chessenaz, avec des observations réalisées en 2020 et en 2021 par le naturaliste Jacques Bordon. Une observation réalisée en 2019 atteste également de sa présence sur la friche à Molinie du Trembley, à l'amont du site. En mai 2021, l'espèce a été recherchée sur les friches à Molinies du Tanay et des Esserts, qui abritent de nombreux pieds de Succise des prés. L'espèce n'a cependant pas fait l'objet d'observation.
Un noyau de population est connu à proximité du site, sur le marais de Dauzet.

Concernant le Liparis de Loesel, sur le site des Usses, l'espèce est présente uniquement au marais des Vorziers et son état de conservation est mauvais. En effet, l'espèce est de moins en moins visible et ses effectifs sont en baisse.

Le Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) est présent dans le cours d'eau du Saint Pierre, affectionnant les mares encaissées et les forêts de pentes. Elle n'est pas présente dans l'aval du Torrent des Usses.

Cinq espèces de chiroptères ont été localisées sur l'aval du torrent des Usses en 2017. Le Grand Murin (Myotis myotis) est omniprésent et une telle fréquentation entre mai et septembre montre l'intérêt du site pour cette espèce, avec une supposition de colonie.
La Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus) affectionne les Usses comme territoire de chasse, tout comme le Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum) notamment en période estivale.
Le Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) et le Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii) ont également été contactés, ce qui atteste de l'utilisation des Usses pour la chasse et des forêts de feuillus pour les gîtes.

Les études menées lors de l'élaboration du document d'objectifs en 2012 et 2013 pour l'aval des Usses, et les autres études complémentaires plus récentes, ont confirmé tout l'intérêt faunistique et floristique de ce site, avec de nombreuses espèces et habitats inscrits à la directive Habitats, dont certains prioritaires, mais aussi une large présence d'autres espèces d'intérêt patrimonial, justifiant ainsi pleinement la désignation de ce site au sein du réseau Natura 2000.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
H	J03.01	Réduction ou perte de caractéristiques d'un habitat		I
L	A03.01	Fauche intensive ou intensification		I
L	A04.01	Pâturage intensif		I
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
L	B01.01	Plantation forestière en milieu ouvert (espèces autochtones)		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	E01	Zones urbanisées, habitations		I
L	E03	Décharges		I
L	G05.05	Entretien intensif des jardins publics / nettoyage des plages		I
L	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		I
L	K01	Processus naturels abiotiques (lents)		I
L	K01.03	Assèchement		I
L	K02	Evolution biocénotique, succession végétale		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
L	A04	Pâturage		I

M	A03	Fauche de prairies		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	76,6 %
Propriété d'une association, groupement ou société	4,3 %
Domaine public communal	12,1 %
Domaine public départemental	6,8 %
Domaine public de l'état	0,2 %

4.5 Documentation

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation « Les Usses » - Site FR8201718 # réalisé par le Syndicat mixte d'étude du Contrat de rivières des Usses (SMECRU) et les membres du Comité de pilotage # 26 Mars 2013 # TESELA et AGRESTIS éco-développement # 474 pages (58,3 MO)

Amélioration des connaissances sur les chauves-souris # Site FR8201718 # réalisé par le SMECRU # 2017- LPO74 # 16 pages

Inventaire Lucane cerf-volant # Site FR8201718 # réalisé par le SMECRU # 2017- Apollon74 # 55 pages

Amélioration des connaissances sur le sonneur à ventre jaune# Site FR8201718 # réalisé par le SMECRU # 2017- LPO74 # 13 pages

Note technique, situation 2018 des populations d'écrevisses du bassin versant des Usses # SMECRU # 2018 # Fédération de pêche de Haute-Savoie # 13 pages

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	8,6 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Vallée des Usses	+	9%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : SMECRU (Syndicat mixte d'étude du contrat de rivière des Usses)

Adresse : 19 rue du Grand Pont 74270 FRANGY

Courriel : smecru@gmail.com

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : document d'objectifs du site FR8201718
Lien : https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/fr8201718-les-usses-a21012.html

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs pour la partie Torrent des Usses a été validé par le Comité de pilotage du 26 mars 2013.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :

- Maintenir et améliorer la qualité et le fonctionnement de l'hydrosystème
- Préserver la dynamique alluviale de la rivière.
- Maintenir ouvert les milieux herbacés (marais, prairies à Molinie
).
- Lutter contre les espèces colonisatrices exogènes (Renoutrya, Buddleïa, Solidago).
- Pérenniser et diversifier les zones marécageuses.
- Favoriser les boisements de berges.
- Favoriser le vieillissement et la diversification des boisements alluviaux.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS (existants ou à envisager):
- Notice de gestion de l'arrêté préfectoral de protection de biotope "Vallée des Usses".
- SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux).
- Acquisitions foncières.
- Contrat de rivière
- PLU (Plan local d'urbanisme)
- Plan de gestion forestier

- Mesures contractuelles avec les exploitants agricoles (MAET, mesures agrienvironnementales territorialisées).
- Autres mesures contractuelles : contrats Natura 2000, charte Natura 2000 du site.